



EIRL : les porteurs de projet entre intérêt et méconnaissance

[24/01/11 - 12H00 - Les Echos Entrepreneur]

Alors que le nouveau statut d'EIRL est entré en vigueur le 1 er janvier dernier, une étude montre la méconnaissance des créateurs face aux risques encourus sur leurs biens.

Seuls 21 % des porteurs de projet pensent que leurs biens personnels peuvent être engagés en cas de difficultés de leur future entreprise : c'est le constat tiré d'une enquête menée par l'Observatoire Permanent des Porteurs de projet (CCI Entreprendre/OpinionWay).

Mais si les créateurs ne semblent pas mesurer clairement les risques encourus, le fait d'engager leurs biens personnels dans la création de leur entreprise les inquiète fortement (71 %), voire très fortement (35 % « très » inquiets). Ces craintes pourraient d'ailleurs freiner leur envie de se lancer dans l'aventure de la création d'entreprise pour 58 % des porteurs de projet (dont pour 22 % très fortement).

Face à cette situation, près de la moitié (49 %) des porteurs de projet ont entendu parler de l'EIRL et près des $\frac{3}{4}$ (74 %) seraient intéressés par ce statut pour leur création.

Rappel : le statut de l'EIRL, entré en vigueur le 1er janvier 2011, permet aux entrepreneurs individuels (micro-entrepreneurs et auto-entrepreneurs compris) d'affecter à l'exercice de leur activité professionnelle les biens nécessaires à cette activité (local, matériel, marchandises...) et de séparer ainsi ce patrimoine professionnel de leur patrimoine personnel. Ainsi, en cas de difficultés, seuls les biens composant ce patrimoine professionnel pourront être convoités par les créanciers professionnels de l'entrepreneur, les biens personnels étant donc à l'abri.

Dans le cadre de l'EIRL, 58 % des créateurs souhaiteraient affecter en priorité à leur entreprise les équipements informatiques et bureautiques, suivi de leur véhicule (43 %), de leurs téléphones (35 %). L'affectation des biens immobiliers n'est envisagée que par 20 % des porteurs de projets ! Reste à savoir si, dans le cadre d'une demande de prêt, les banquiers partagent cette optique...

Valérie Talmon